



**COMITE DEPARTEMENTAL de Golf  
DU VAL-DE-MARNE (94)  
38/40 Rue Saint Simon 94000 CRETEIL  
Site web : [www.cdgold94.com](http://www.cdgold94.com)**

Créteil le 24 octobre 2016

**ffgold**<sup>®</sup>

*Fédération Française de Golf*

*LIGUE D'ILE DE FRANCE*

**Compte rendu de l'assemblée générale  
du 21 octobre 2016  
à 20 h au 38 /40 rue Saint Simon  
à Créteil**

Après avoir clôturé l'Assemblée générale extraordinaire réunie ce jour pour modifier les statuts du Comité conformément à la demande de la Fédération Française de golf, le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Il remercie l'ensemble des personnes présentes et particulièrement les Présidentes et Présidents des associations golfiques du Val de Marne ou leurs représentants.

L'ordre du jour de l'AG ordinaire est le suivant :

- Vote du règlement intérieur du Comité départemental de golf du Val de Marne
- Divers

**Présents :**

11 associations présentes ou représentées sur les 19 pouvant participer au vote, soit 50 voix sur les 60 possibles, et 16 présents dans la salle.

Conformément aux statuts du Comité le quorum, nécessaire pour la tenue de l'assemblée générale, est dépassé et l'assemblée peut valablement se tenir et délibérer.

Remarque préalable : L'ensemble des documents ont été transmis aux clubs et des exemplaires sont aussi à la disposition des personnes présentes dans la salle.

La projection des documents sert de support à la présentation de la tenue de l'Assemblée générale

- Vote du règlement intérieur du Comité départemental de golf du Val de Marne

Le Président rappelle le contexte et pourquoi l'assemblée générale est réunie : le 2 Avril 2016, la Fédération Française de golf, réunie en assemblée générale extraordinaire, a modifié ses statuts. En conséquence les organes déconcentrés, tel que les Ligues mais aussi les Comités départementaux doivent modifier les leurs afin d'être reconnus et agréés. C'est ce qui a été fait par le CDgold94.

En conséquence après la modification des statuts et afin de préciser certains articles, le Comité a rédigé un règlement intérieur qui doit être validé (article 23 des statuts) par l'assemblée générale.



ffgolf®

Fédération Française de Golf

LIGUE D'ILE DE FRANCE

**COMITE DEPARTEMENTAL de Golf  
DU VAL-DE-MARNE (94)**

**38/40 Rue Saint Simon 94000 CRETEIL**

**Site web : [www.cdgolf94.com](http://www.cdgolf94.com)**

La lecture commentée du règlement intérieur proposé et la prise en compte des remarques est faite.

La présentation finale du règlement intérieur n'appelle pas de remarques particulières.

Le Règlement intérieur est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

- Divers

Assemblée générale électorale : Le Président rappelle qu'en début d'année 2017 les élections pour le renouvellement des élus du Comité doivent se tenir et il propose que l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 21 janvier 2017, elle soit aussi électorale.

D'ici là, le Comité actuel fera le nécessaire afin que la procédure prévue dans les statuts (article 6) soit respectée.

En l'absence d'autres questions, l'Assemblée générale est close à 20h30.

Le Trésorier

Le Président

William LEGUY

Christian BARRIERE

Règlement intérieur :



**COMITE DEPARTEMENTAL de Golf  
DU VAL-DE-MARNE (94)**  
38/40 Rue Saint Simon 94000 CRETEIL  
Site web : [www.cdgold94.com](http://www.cdgold94.com)

**ffgold**<sup>®</sup>

*Fédération Française de Golf*

*LIGUE D'ILE DE FRANCE*

## **REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL du VAL DE MARNE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> OBJET**

Le présent règlement a pour objet de compléter et d'expliciter les statuts du Comité Départemental du Val de Marne.

Pour toute question sur l'interprétation d'une clause des statuts qui ne seraient pas résolue par le présent règlement, les principes et les usages applicables au niveau fédéral serviront de référence.

### **ARTICLE 2 - AFFILIATIONS**

En application de l'article 3 des statuts, les membres du Comité Départemental sont classés dans les catégories définies par l'Assemblée Générale de la ffgolf et fixées dans le Règlement Intérieur de la ffgolf.

### **ARTICLE 3 : élections du Bureau**

En application de l'Article 5 des statuts, une fois les membres du Bureau élus par l'Assemblée Générale, ce Bureau se réunit sous la présidence de son doyen d'âge pour élire le Président ;

Puis le Président, propose au sein du Bureau la désignation d'un Trésorier et d'un Secrétaire Général ;

Puis le Président propose la désignation d'un Président de Commission Sportive, bénévole licencié et membre d'une association sportive affiliée ayant son siège dans le ressort territorial du Comité départemental, qui peut ne pas être membre du Bureau.

Le Bureau valide la proposition du Président par un vote unique. Il n'est pas nécessaire de procéder à un vote poste par poste.

- Règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau :

Le nombre de siège réservés aux femmes éligibles et devant figurer sur chaque liste sera déterminé par rapport au pourcentage départemental de femmes majeures licenciées « membre association sportive » par rapport au nombre départemental total de licenciés majeurs de lien 1 à partir des statistiques qui précède l'élection. Le nombre de siège sera arrondi à l'unité supérieure en cas de décimale supérieure à 0.4 dans le calcul des pourcentages.

- la date et le lieu du scrutin ;
- le délai dans lequel les listes des candidats doivent parvenir au Comité Départemental ;
- le délai dans lequel les listes irrecevables peuvent être régularisées ;
- les documents qui peuvent être demandés aux votants pour justifier de leur capacité à voter
- les conditions de remplacement d'un candidat défaillant après la date limite de clôture des candidatures ;
- le rôle et la composition du Bureau de vote



**COMITE DEPARTEMENTAL de Golf  
DU VAL-DE-MARNE (94)**  
38/40 Rue Saint Simon 94000 CRETEIL  
Site web : [www.cdgolf94.com](http://www.cdgolf94.com)

**ffgolf**<sup>®</sup>

*Fédération Française de Golf*

*LIGUE D'ILE DE FRANCE*

#### **ARTICLE 4 : composition du Bureau**

En application de l'article 5 des statuts, Le Bureau comprend au moins 4 membres.

#### **ARTICLE 5 : délégation de pouvoirs**

En application de l'article 11 des statuts, le Président du Comité Départemental peut déléguer à l'un des membres du Bureau une partie de ses pouvoirs dans la limite de ce qui est prévu par les statuts.

#### **ARTICLE 6 : titres sportifs protégés**

En application de l'article 2, le Comité Départemental ou son représentant, décerne les titres départementaux en respectant, pour ceux-ci, les accords des institutions internationales et les règlements de la ffgolf. .

#### **ARTICLE 7 : cotisations**

En application de l'article 19, le montant et les moyens de prélèvement de la cotisation des membres du Comité départemental doivent être approuvés annuellement par l'assemblée générale. Le montant et les moyens de prélèvement de cette cotisation ne doivent pas être rattachés ou indexés au nombre de licenciés et au prix de la licence ffgolf.

#### **ARTICLE 8 : modifications**

Les modifications à apporter éventuellement au présent règlement doivent être soumises à la Ligue à laquelle il est rattaché pour avis et à la ffgolf pour approbation. En cas de litige, le Comité Directeur de la ffgolf sera seul compétent.

**Règlement Intérieur adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité départemental en date du 21 octobre 2016**

Pour le Comité départemental de Golf du Val de Marne

Le Trésorier

Le Président

William LEGUY

Christian BARRIERE



ffgolf®

Fédération Française de Golf

LIGUE D'ILE DE FRANCE

**COMITE DEPARTEMENTAL de Golf  
DU VAL-DE-MARNE (94)  
38/40 Rue Saint Simon 94000 CRETEIL  
Site web : www.cdgold94.com**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFGOLF

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR  
DU COMITE DEPARTEMENTAL 94

ARTICLE 1<sup>er</sup> DEFINITION

L'association dite Comité Départemental de Golf du Val de Marne est une association (art 186) régie par les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts comprenant des dispositions obligatoires imposées par la FFGOLF.

Elle adhère à son agencement Départemental existant ou le maintient de cet agencement auprès de la Fédération Française de Golf, après avoir adopté des statuts compatibles avec les statuts et règlements fédéraux.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est fixé à CRETEIL. Il peut être transféré en tout autre lieu de cette ville par simple décision du Bureau et dans une autre localité comprise dans le ressort ci-dessus défini, par une décision de l'Assemblée Générale, avec l'accord du Comité Directeur fédéral sur avis du Président de La Ligue Ile de France.

I - OBJET

ARTICLE 2

Dans son ressort territorial, le Comité Départemental de Golf du Val de Marne représente la Fédération Française de Golf, sous l'autorité de la Ligue régionale de golf à laquelle il est rattaché ;

1<sup>er</sup> Il doit respecter et faire respecter les statuts et règlements fédéraux, et notamment veiller à ce que les clubs acquiescent l'ensemble de leurs engagements à l'égard de la Fédération et de la Ligue à laquelle il est rattaché ;

2<sup>o</sup> Il doit assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'abstenir toute discrimination illicite et veiller à l'observation des règles déontologiques de sport définies par le C.N.O.S.F.

3<sup>o</sup> Il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au développement durable du sport de golf en compétition et des disciplines associées dans son département en mettant en œuvre les actions sportives et de développement de la Ligue à laquelle il est rattaché, conformément aux moyens et objectifs définis par la Fédération ;

4<sup>o</sup> Il assure les clubs dans leurs démarches auprès des autorités administratives départementales ;

5<sup>o</sup> Il met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour obtenir des subventions publiques auprès des collectivités locales et territoriales et des services déconcentrés du Ministère des sports pour financer ses actions et son développement ;

6<sup>o</sup> Il organise des actions de formation et de détachon et organise des compétitions départementales en accord avec sa Ligue d'appartenance qui doit valider la tenue du projet annuel sportif et de développement du département par rapport à l'action régionale et aux objectifs nationaux ;

7<sup>o</sup> Il exerce toutes les missions qui lui sont confiées spécifiquement par la Ligue Ile de France